

Prêt d'honneur

INITIATIVE GRAND ANNECY

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'entreprise d'Initiative Grand Annecy est un dispositif global d'accompagnement à la création, reprise ou croissance d'entreprise qui se décompose en 3 étapes :

- le label Initiative : un comité d'experts du réseau Initiative valide le projet dans sa globalité (cohérence Homme projet, analyse économique et financière),
- le financement, sous forme de prêt(s) personnel(s) sans intérêt et sans garantie (prêt d'honneur, prêt NACRE, prêt INOVIZI, prêt REMARQUABLE) et subvention (IDECLIC PRIM) et garantie (FGIF),
- l'accompagnement post-crédation : il est systématique et est complété par le parrainage d'un chef d'entreprise expérimenté et d'un club des lauréats.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

La création ou la reprise de l'entreprise doit être localisée dans le département de la Haute-Savoie, sur le territoire du grand bassin annécien et de l'albanais.

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise a pour objet de conforter les apports personnels du futur chef d'entreprise. Il vient en complément et en amont d'un prêt bancaire pour boucler le plan de financement.(effet levier)

Il est attribué personnellement à la personne physique dirigeante ou associée.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du financement dépendra du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Grand Anncy.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 5 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE GRAND ANNECY

- Parc Altaïs
178, route de Cran Gevrier
74650 CHAVANOD
Téléphone : 04 50 01 40 00